



Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 056-215601626-20230321-DB20230305-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 21 mars 2023

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Bernard CLERGEON à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Anne-Valérie RODRIGUES, Vagtang CROGUENNEC à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Secrétaire de séance : Marie-Christine LE NORMAND.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 05
Absent	: 00

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales. Elle fixe les règles pour mieux informer l'assemblée délibérante et préconise l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport annuel sur la gestion de la dette et de la trésorerie qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté affichée par la municipalité de présenter la gestion de la dette en toute transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, mais aussi en toute sécurité pour l'exécutif et les personnels qui élaborent la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

1 La Trésorerie et la Dette de l'année 2022

1.1 Gestion de la Trésorerie

Les services de la ville tiennent un état du compte « trésor public » de la ville au jour le jour. Quotidiennement, les services de la trésorerie municipale et de la ville communiquent leurs besoins en trésorerie pour la journée.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2022, une ligne de trésorerie de 2 M€ a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne pour faire face aux variations de trésorerie pouvant être constatées.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie actuelle :

Prêteur	Montant initial	Période d'utilisation	Taux d'intérêt	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels 2022
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000 €	01/01/2022 - 31/12/2022	Taux fixe + 0,2500 %	1 750 000 €	399 €

1.2 Gestion de la dette

a) La gestion active de la dette

La ville de Ploemeur se fixe pour objectif en fonction des conditions de marché et de la teneur des propositions faites par les établissements bancaires d'être réactive dans la gestion de sa dette et de profiter des opportunités de renégociation d'emprunt qui pourraient lui être faites.

b) Politique d'endettement

Pour réaliser les investissements et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, les emprunts sont contractés dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville recourt à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Pour l'exécution des opérations, il est procédé à la mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Dans un souci d'optimisation de sa dette, la ville a recours à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- L'EONIA
- Le TAM
- Le TMO
- Le TME
- L'EURIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations. Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéances en précisant que le montant maximum refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats majorés éventuellement d'une indemnité compensatrice.

c) Les nouveaux emprunts

Afin de financer le programme d'investissement 2022 de la collectivité et notamment les investissements générateurs d'économie d'énergie un emprunt de 1 500 000 € a été contractualisé auprès de la caisse d'Epargne en juin 2022 ainsi qu'un emprunt « *intracting* » de 1 200 000 € auprès de la caisse des dépôts en juillet 2022

d) Le stock de dette au 31 décembre 2022

Au 31/12/2022, l'encours de la dette d'un montant de 15 125 341 € sera composé de 19 emprunts (dont 3 emprunts Révolving) répartis auprès de 8 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 125 341,00 €	1,68%	9 ans et 4 mois	4 ans et 11 mois	19

Dettes par prêteur

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	4 051 486 €	26,79%
SFIL CAFFIL	3 040 667 €	20,10%
ARKEA	2 894 000 €	19,13%
CREDIT MUTUEL	1 306 667 €	8,64%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 286 853 €	8,51%
CACIB	1 166 696 €	7,71%
CREDIT FONCIER DE France	800 000 €	5,29%
Autres prêteurs	578 972 €	3,83%
TOTAL	15 125 341 €	100,00%

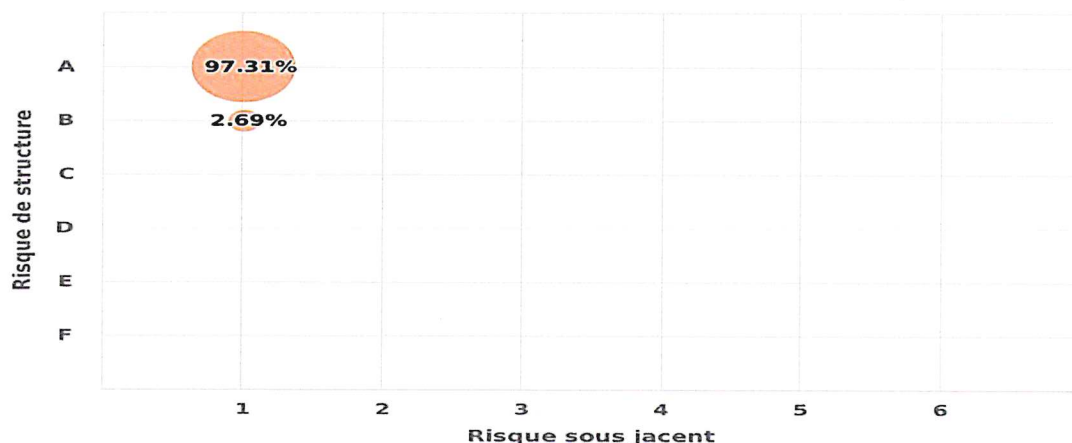
La structure de la dette

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 540 319 €	82,91%	1,26%
Variable	2 178 380 €	14,40%	3,57%
Barrière	406 641 €	2,69%	4,42%
Total	15 125 341 €	100,00%	1,68%

L'emprunt à barrière est un emprunt à taux fixe de 4,27% qui passerait à taux variable sur l'index Euribor 1 mois si l'Euribor 1 mois atteignait 6%

Afin de limiter les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à privilégier les sources de financement et notamment les prêteurs ainsi qu'à optimiser le type de produits contractés (taux fixe majoritairement, taux variable) en fonction de la conjoncture économique et financière. La structure de l'encours laisse ainsi apparaître une répartition de 82,9 % en taux fixes et 14,4 % en taux indexés (révisables ou variables).

Au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :



Dettes classées en A1 : 14 718 700 € (18 contrats soit 97.31 % de l'encours) ;

Dettes classées en B1 : 406 641 € (1 contrat soit 2.69 % de l'encours).

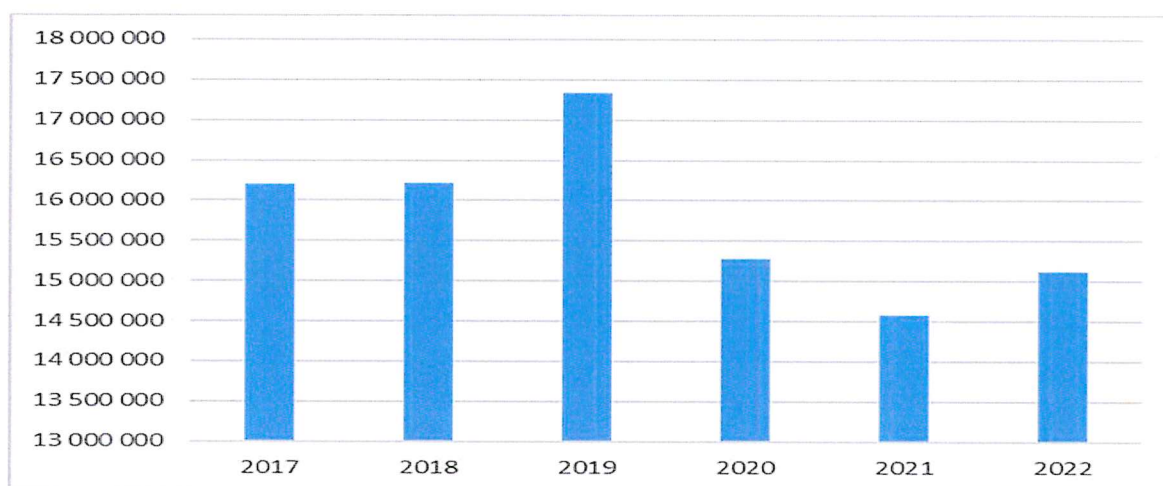
Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables réglementés, a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et assure à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme.

Encours de la dette au 31 décembre

Encours au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Dette de la ville	16 209 728 €	16 213 730 €	17 342 395 €	15 276 082 €	14 585 761 €	15 125 341 €
Dette de la ville par habitant	861 €	862 €	936 €	821 €	791 €	821 €
Population	18 826	18 808	18 524	18 602	18 445	18 417
Ratio strate	893	864	850	846	807	
Encours/épargne brute	6	5,4	4,3	3,3	4,1	5,1

* estimation au 03/02/2023

Evolution de l'encours de la dette depuis 2017



Profil d'extinction de la dette

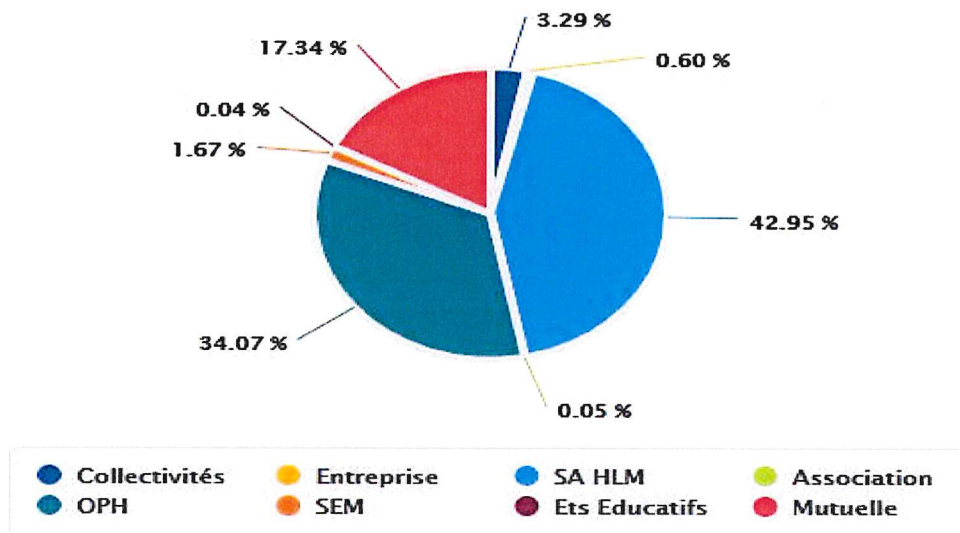
	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	14 654 596,42 €	13 942 697,78 €	12 033 643,41 €	10 392 905,45 €	8 789 416,20 €	2 524 314,48 €
Capital payé sur la période	2 160 419,81 €	2 257 255,27 €	1 682 198,35 €	1 639 892,71 €	1 575 362,77 €	874 747,47 €
Intérêts payés sur la période	221 065,12 €	245 971,44 €	208 305,58 €	173 981,35 €	144 943,35 €	51 055,50 €
Taux moyen sur la période	1,49%	1,70%	1,67%	1,57%	1,53%	1,96%

1.3 La dette garantie

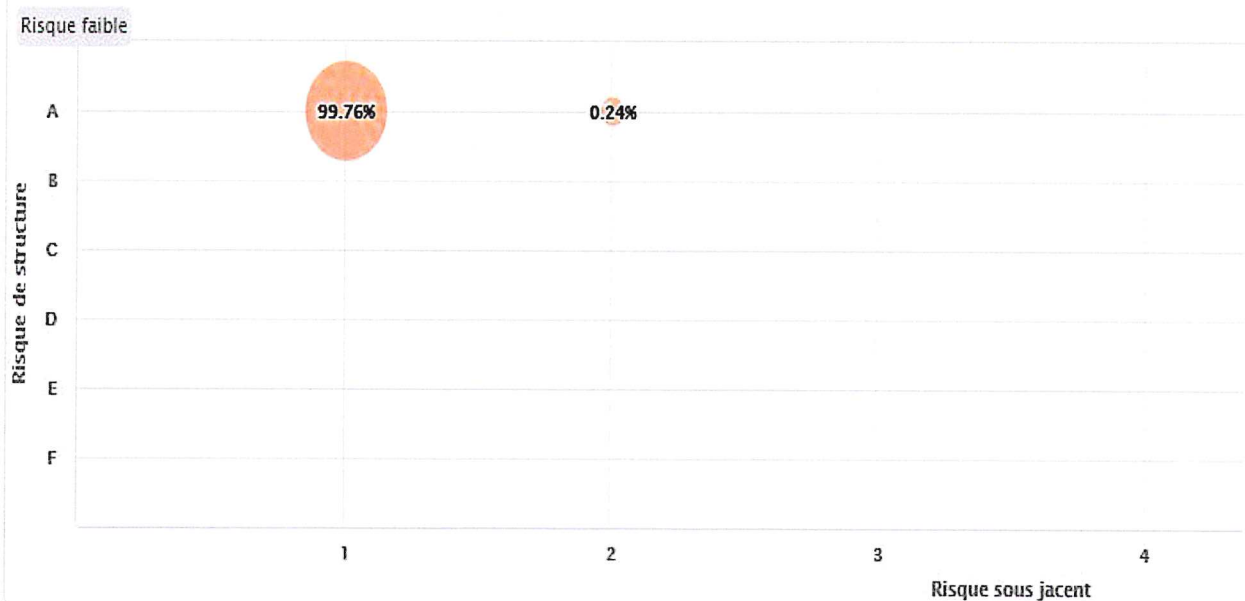
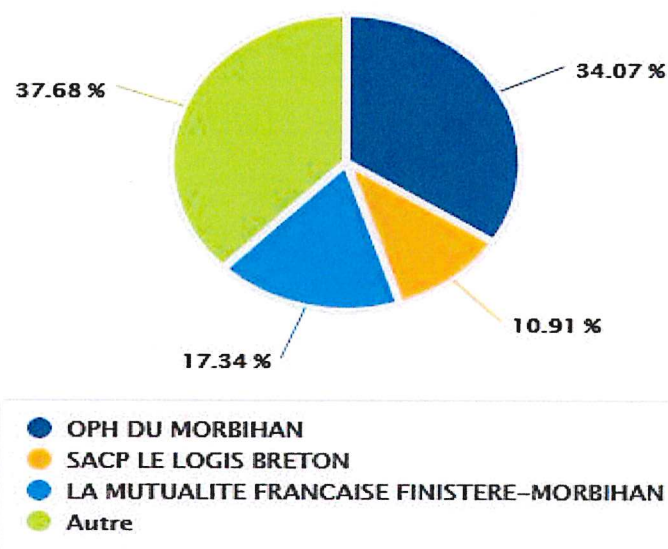
La ville de Ploemeur accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat. Cette aide indirecte est généralement partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
26 724 392,00 €	2,02%	24 ans et 8 mois	14 ans et 8 mois	143

Répartition par catégories



Répartition par bénéficiaire



Rappel: les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

➔ **La règle du plafonnement** : le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio
2021	635 821,04 €	14,19%
2022	623 847,90 €	13,36%

➔ **La règle de la division des risques** : le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10 % de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

Débiteur	Annuité	Ratio
LA MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN	438 898,65 €	4,09%
SCCV RUE NEUVE	81 945,32 €	0,76%
ADAPEI MORBIHAN PAPILLONS BLANCS	71 177,95 €	0,66%
AEP OGECE NOTRE DAME DE LA PAIX	23 575,55 €	0,22%

2 Perspectives en 2023

2.1 Gestion de la Trésorerie

En 2023, la ville poursuivra l'objectif de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt. La ligne de trésorerie est maintenue à 2 M€ et utilisée en fonction de l'avancée du programme d'investissement notamment les projets liés à la construction de la cuisine centrale.

2.2 Gestion de la dette

La ville maintient une veille sur toute opportunité de renégociation avec pour objectif de réduire le taux moyen de la dette, tout en respectant les engagements précités, notamment sur les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler.

La Municipalité rappelle ses objectifs en 2023 en matière de gestion de sa dette :

- maintien d'un ratio d'endettement < 7 ans
- profiter de toutes opportunités de gestion active de sa dette,
- conserver une structure de dette composée de taux fixe et de taux variable réglementé.

Un emprunt sera certainement nécessaire au financement des investissements inscrits au BP 2023. Son montant sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements sur l'exercice 2023.

A ce jour, l'annuité estimée à rembourser s'établira quant à elle à 2 522 000 € et se décompose comme suit :

Capital : 2 262 000 €
 Intérêts : 270 000 €

2.3 Garanties d'emprunt

La ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations de logements aidées par l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 9 Mars 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire